

BLÉ

Contact

LETTRE D'INFORMATION DE L'A.G.P.B.

N° 177 OCTOBRE 2005

H U M E U R D E B L É

CHASSEZ LE NATUREL...

La fin de 2004 et le début de 2005 avaient été marqués par un mouvement de protestation générale des agriculteurs français contre la multiplication des normes que l'administration entendait leur imposer au titre de la conditionnalité des paiements directs de la PAC. Réalisant dès son arrivée rue de Varenne quel avait été le zèle de ses services par rapport à l'esprit de la réglementation européenne, le nouveau ministre de l'Agriculture s'était efforcé d'arrondir les angles.

La leçon n'a pas été assimilée, semble-t-il. La conditionnalité étant étendue à de nouveaux domaines à partir du 1er janvier 2006, l'adminis-

tration se montre encore une fois maximaliste. Elle voudrait demander aux agriculteurs la tenue de registres d'utilisation de produits phytosanitaires inutilement exhaustifs. Pour une exploitation de 30 parcelles, le nombre d'enregistrements imposés pourrait être supérieur à 1200, voire davantage, alors que seuls risquent de laisser des résidus dans les grains les derniers produits utilisés avant récolte et ceux qui sont destinés à la protection des stocks, comme le montrent les contrôles de la DGCCRF. Au moins conviendrait-il, si registre il doit y avoir, de seulement enregistrer les interventions susceptibles de poser problème.

ENVIRONNEMENT

COLLECTE DE PHYTOS NON UTILISABLES : DES OBJECTIFS ATTEINTS ET RÉÉVALUÉS

Selon Adivalor, société en charge de la collecte des déchets de produits phytosanitaires pour le compte de la filière agricole et des industries phytosanitaires, la collecte des emballages de produits devrait atteindre 40 % du potentiel en 2005, contre 33 % en 2004 et 26 % en 2003. Le taux de collecte varie fortement selon les départements, de 10 à 80 %. Le quart nord-est du pays, la région Centre, la Gironde, la Corrèze, les Alpes de Haute-Provence et la Corse viennent en tête. Des efforts de communication vont être entrepris dans les régions à taux faible.

Ayant aussi pour mission de recueillir les produits phytosanitaires non utilisables (produits retirés du marché, produits endommagés) Adivalor devrait en collecter 1800 tonnes en 2005. En 2001, le stock de ces produits avait été estimé à 8 000 t, qu'il était prévu d'éliminer sur la période 2002-2006. Fin 2005, c'est 7500 t qui ont été collectés, mais il apparaît que le stock s'élevait plutôt à 10 000 voire 11 000 t. Il faudra donc une période de ramassage complémentaire, pour laquelle de nouveaux financements sont nécessaires. Une négociation est engagée entre les partenaires de l'opération (organisations professionnelles, firmes phytosanitaires, distributeurs de produits) et les pouvoirs publics (agences de l'eau, collectivités territoriales et ministère de l'Ecologie).

BIOCARBURANTS

AUX USA, DES AIDES À L'INSTALLATION DE POMPES À ESSENCE À 85 % D'ÉTHANOL

La production américaine de bioéthanol, qui s'accroît de 20 % par an depuis plusieurs années et va atteindre 150 millions d'hectolitres en 2005, devrait s'élever à 265 Mhl en 2012. Ainsi le veut la loi sur la politique énergétique signée par le Président Bush le 8 août dernier. 70 % de l'essence consommée aux Etats-Unis contiendraient du bioéthanol en 2012, contre 30 % aujourd'hui.

L'accroissement de l'utilisation d'éthanol devrait passer notamment par la distribution de carburant de type « E85 » (85 % de bioéthanol, 15 % d'essence) destiné aux véhicu-

les Flex Fuel (automobiles dont la motorisation permet de choisir entre des carburants de compositions différentes). Pour favoriser cette évolution, une autre loi américaine récente prévoit que les installations nécessaires à la distribution de carburant E 85 pourront bénéficier d'aides représentant 30 % de leur coût. Jusqu'à présent, l'éthanol est incorporé directement dans l'essence à hauteur de 10 % (carburant « E10 »), mais certains Etats fédérés visent déjà le taux de 20 %, ainsi que et la mise en place de réseaux de distribution d'E 85.

COUP DE JARNAC AU BULLETIN OFFICIEL DES DOUANES

Selon la Loi de Finances pour 2005, les distributeurs de carburants qui n'incorporent pas un minimum de biocarburants dans les carburants conventionnels doivent être taxés au titre de la TGAP. Les taux d'incorporation qu'ils pratiquent sont appréciés en fonction de l'énergie apportée dans le carburant et non du volume incorporé.

Sur la base des indications fournies par le ministère de l'Industrie, le Bulletin Officiel des Douanes (BOD) du 11 juillet 2005 a précisé les conditions d'application de cette mesure. Il y apparaît une inexplicable anomalie en ce qui concerne l'incorporation de bioéthanol dans l'essence.

Rappelons que celle-ci peut avoir lieu, soit par adjonction d'ETBE -obtenu par moitié en raffinerie à partir de bioéthanol et d'isobutylène, un produit pétrolier- soit par incorporation directe de bioéthanol. Dans le BOD, le pouvoir calorifique du bioéthanol contenu dans l'ETBE est arbitrairement relevé par rapport à son niveau en cas d'incorporation directe. Non seulement le besoin en éthanol incorporable par la voie de l'ETBE s'en trouve amoindri, mais en outre, la place que pourrait prendre l'incorporation directe sur le marché se rétrécit. Les investissements dans les nouvelles unités de bioéthanol auxquelles l'Etat a accordé son agrément en mai dernier s'en trouvent remis en cause.

Le président du groupe d'étude de biocarburants de l'Assemblée Nationale, Stéphane DEMILLY, a saisi le Premier Ministre de cette affaire et la Commission européenne, qui a rappelé la France à l'ordre il y a quelques mois pour son retard en matière de biocarburants, en a été informée.

LA VOITURE FLEX FUEL ARRIVE DANS L'HEXAGONE

Grâce à Ford, la voiture Flex Fuel va faire son apparition dans l'hexagone. 300 Focus motorisées pour rouler avec



AGPB
CÉRÉALIER DE FRANCE

différents types de carburants de l'essence sans plomb classique jusqu'au carburant de type « E85 », contenant 85 % de bioéthanol et 15 % d'essence, vont en effet arriver en novembre chez les concessionnaires du constructeur américain.

Ford est avec Volkswagen l'un des initiateurs de cette motorisation, peu différente technologiquement de la motorisation conventionnelle. Tous deux en ont été les pionniers au Brésil, où 32 % des voitures neuves sont maintenant des Flex Fuel, avant d'y être rejoints par General Motors, Fiat, Renault (et bientôt par Citroën et Peugeot).

En Europe, les suédois ont déjà une bonne expérience de ce type de véhicules, qui leur est proposé par Ford, Saab et Volvo. Il faut dire qu'en Suède le bioéthanol, totalement détaxé, est vendu 40 % moins cher que l'essence et que les pétroliers en seront bientôt à 300 points de vente de « E85 ». En France, où la fiscalité des biocarburants n'est pas stabilisée, où par ailleurs les pétroliers ne veulent pas d'incorporation directe dans les essences, l'utilisation de véhicules Flex Fuel semble avant tout devoir être réservée dans un premier temps à des flottes captives, de collectivités territoriales notamment.

SÉCURITÉ SANITAIRE

LE BLÉ FRANÇAIS TRÈS AU-DESSOUS DU MAXIMUM DE MYCOTOXINES

Déjà performant habituellement pour ses faibles teneurs en désoxynivalénole (DON), une mycotoxine pour laquelle l'U.E. a fixé un plafond réglementaire en alimentation humaine, le blé français l'est encore davantage cette année. Alors que la teneur maximale est de 1250 ppb/kg (millionième de gramme par kilogramme), 10 % de la récolte se situent entre 100 et 250 ppb, 38 % entre 20 et 100 ppb et 52 % au-dessous de 20 ppb. La totalité des blés récoltés en 2005 se situe donc sous le plafond autorisé (99 % en 2004) et le Syndicat National des Industries de la Nutrition Animale a pris acte de ce résultat, qui a recommandé à ses adhérents de réduire leurs analyses sur le DON. Pour mémoire, les mycotoxines sont des petites molécules générées dans certaines conditions climatiques par des microchampignons qui s'installent sur les plantes et sur les produits récoltés. Il en existe de nombreux types, certaines étant très bénéfiques comme la pénicilline, d'autres plus ou moins dangereuses pour la santé des animaux, voire des hommes, en cas d'ingestion importante et régulière.

FILIÈRES

AGRO-ÉQUIPEMENTS : MARCHÉ INTÉRIEUR SUR LE RECU, + 20 % À L'EXPORT

Les constructeurs de machines agricoles opérant en France ont vu leur chiffre d'affaires atteindre 1,85 milliard d'€ au cours du premier semestre 2005, soit une progression de 6,7 %. Cette progression est due aux exportations qui, en hausse de 20 %, ont représenté 1,15 milliard d'€. Le marché français est resté globalement stable durant le 1er semestre 2005 avant de s'éroder à partir de la fin du printemps.

Pour ce qui concerne plus spécifiquement en France les cultures arables, les ventes de moissonneuses-batteuses ont progressé de 7,4 % sur la campagne 2004/2005 par rapport à 2003/2004 (1754 machines vendues contre 1633), les immatriculations de tracteurs ont reculé de 10 % sur les 9 premiers mois de l'année par rapport à la même période de 2004 (18 276 unités immatriculées au lieu de 20 307) et les ventes de matériel de travail du sol, de semis, de fertilisation vont connaître sur l'année des baisses de ventes de 10 à 20 % selon les catégories d'outils.

Le secteur du machinisme agricole compte 1500 entreprises et emploie 47 000 personnes, dont 25 000 chez les constructeurs et importateurs et 22 000 chez les distributeurs de machines. Il a créé 6000 emplois depuis l'année 2000.

Association Générale des Producteurs de Blé et autres céréales, 23-25, avenue de Neuilly, 75116 PARIS. Tél. 01 44 31 10 00.
Contact : Pascal HURBAULT.



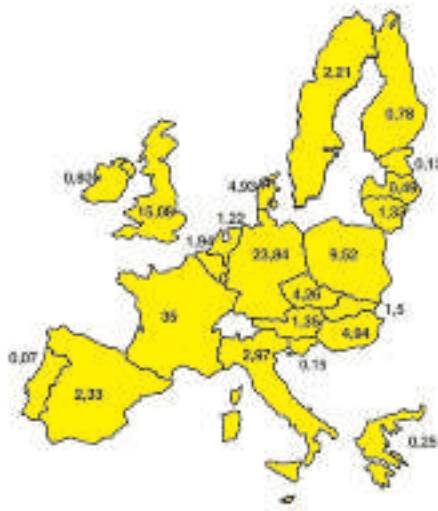
AGPB
CÉRÉALISERS DE FRANCE

INFOCHIFFRES

UE : LES RÉCOLTES DE BLÉ TENDRE 2005

Les récoltes de blé tendre dans l'UE sont cette année en retrait de 8,9 % par rapport à 2004 d'après les chiffres de la Commission européenne. Les plus fortes baisses sont enregistrées au Portugal (-77,2 %), en Espagne (-47 %), en Irlande (-28,7 %), en Estonie (-27,3 %), en Lituanie (-20,4 %), en Autriche (-17,6 %), en Hongrie (-16,7 %) et en République tchèque (-16,1 %).

Production de blé par pays dans l'UE en 2005 (millions de tonnes)

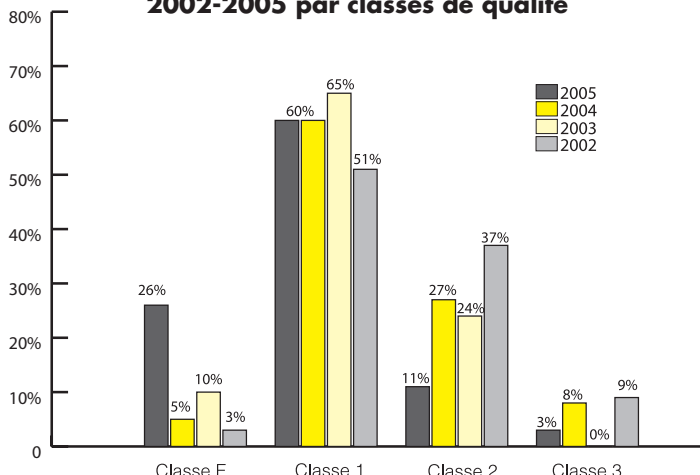


Source : DG Agri (fin sept. 2005)

EXCELLENTE QUALITÉ POUR LE BLÉ FRANÇAIS 2005

Au regard des critères de la grille de qualité française des blés, plus de 85 % du blé tendre récolté dans notre pays en 2005 sont classés en haut de gamme (classe E et classe 1) aux termes de l'enquête qualité réalisée par l'Office National Interprofessionnel des Céréales et ARVALIS, l'institut technique des céréaliers français. C'est un nouveau record. Le précédent était à 75 % et datait de 2003, année au volume de production sensiblement inférieur. Le taux de protéines moyen-critère important, notamment à l'exportation, est de 12,3 % de moyenne, quasiment égal aux 12,5 % de 2003.

Répartition des récoltes de blé françaises 2002-2005 par classes de qualité



Sources : ONIC et ARVALIS

BLE CONTACT est mis en ligne sur le site www.agpb.fr
Abonnements : consulter l'AGPB. Reproduction autorisée avec mention de la source BLE CONTACT-AGPB.